

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Philippe CRESPIY, Mme Janet DARNE, Mr Alain GALLAND, Mme Chantal GERENTES, Catherine GUEZO, Laure JOURDAN, Mr Régis LAC, Mme Agnès MERCIER, Mrs Michel MOUNIER, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU, Patrick ROCHE, Patrick VEY.

Absents représentés : Mme Sophie AVOUAC (représentée par Mme Laure JOURDAN), Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mr Michel ARCIS), Mme Sandra LHOSTE (représentée par Mr Jean-Paul PANNEFIEU), Mr Sébastien MIALON (représenté par Mr Patrick ROCHE), Mme Marie-Hélène ROUX (représentée par Mr Alain GALLAND).

Mme Catherine GUEZO a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 24 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des différentes manifestations et réunions :

- **Réunion Groupama Rhône Alpes le 25 septembre à 20 heures** : Cette réunion s'adressait aux élus et aux présidents d'associations pour leur rappeler leurs obligations et leurs responsabilités. Mr le Maire en profite pour informer le Conseil que les déclarations de repas auprès des services sanitaires lors de manifestations organisées par les associations ne sont plus obligatoires.
- **Foire-concours aux chevaux lourds le 27 septembre** : Cette année, il y a eu peu de chevaux mais également peu de bovins en raison de la crise FCO. Par contre, la première édition du vide-grenier a été appréciée et le public est venu nombreux.
- **Invitation cours de pâtisserie le 26 octobre à 19 heures** : Ce cours a été organisé par Mr PUECH à l'attention des élus. Il envisage en effet d'organiser des cours de cuisine pour les particuliers afin de diversifier son activité et souhaitait donc présenter cette activité aux membres du Conseil. L'atelier s'est très bien déroulé. Mme GUEZO précise également que le repas sur le thème de l'orange organisé par le Club Histoire avait été préparé entièrement par Mr PUECH et a été lui aussi très apprécié.

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 59 (Rue Saint Jean)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 321 (Rue Langlade)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 137 (Rue Saint Pierre)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 195 (Rue Saint Pierre)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Mr Régis LAC arrive à 20 heures 20.

Décisions modificatives : Mr ROCHE informe le Conseil qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits pour régulariser les dépenses d'investissements du budget communal :

- Compte 202 : - 4000 €
- Compte 2051 : -1970 €
- Compte 2041512 : -2000 €
- Compte 21312-12 : - 3000 €

- Compte 21318-12 : - 3000 €
- Compte 2158-31 : - 6500 €
- Compte 2161-37 : - 6000 €
- Compte 2118 : + 1950 €
- Compte 21318 : + 2000 €
- Compte 2315-38 : + 12500 €
- Compte 2184 : + 4000 €
- Compte 21538-13 : + 4050 €
- Compte 2188-33 : + 6000 €
- Compte 2313-33 : + 12 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative présentée pour le budget communal.

Modification des heures de surveillance et d'aide aux devoirs à l'école primaire : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération prise lors du Conseil du 27 août dernier concernant l'augmentation du nombre d'heures du poste de surveillance et d'aide aux devoirs à l'école primaire en raison de la mise en place des rythmes scolaires. Il précise qu'une erreur de frappe avait été commise dans la rédaction de la délibération. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération pour confirmer la décision. Le contrat est porté à 12 heures 15 et non à 11 heures 15. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité cette correction.

Remboursement arrhes du gîte communal : Monsieur Le Maire indique qu'il y a lieu de délibérer pour pouvoir rembourser les arrhes versées par les locataires du gîte communal au moment de la réservation lorsque ceux-ci doivent l'annuler pour cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le principe de remboursement des arrhes versées au moment de la réservation aux locataires du gîte communal, uniquement sur présentation d'un justificatif valable.

Participation à l'assainissement collectif de l'EHPAD 'Les Terrasses de la Gazeille' : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de la construction de la nouvelle maison de retraite publique, le montant de la participation à l'assainissement collectif dû pour les nouvelles constructions avait été demandé au constructeur. Cette facture n'ayant pas été prise en compte par le constructeur pour des raisons règlementaires, il incombait à l'EHPAD de s'en acquitter. Compte tenu de l'importance du montant et des capacités limitées d'investissement de l'établissement qui se trouvait dans l'impossibilité de la régler, son directeur a demandé à la Commune un dégrèvement et un étalement de la dette sur deux exercices. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le dégrèvement demandé, accepte de porter la PAC à 21 305 €uros et un paiement sur deux exercices. Le Conseil précise unanimement que ce dégrèvement n'est accepté qu'en raison du statut de l'établissement et de sa situation.

Remboursement transports scolaires : Monsieur le Maire indique que deux enfants de notre commune avaient pris un abonnement pour le premier trimestre pour le ramassage scolaire du Puy-en-Velay. Le Conseil Départemental refusant de participer au financement du transport de ces deux élèves en raison de leur statut d'apprenti, Mr le Maire indique qu'il y a donc lieu de rembourser la somme de 45 €uros à chacun de ces deux élèves, une somme qui correspond à l'abonnement des mois de novembre et décembre 2015. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le remboursement de ces sommes aux élèves concernés.

Avenants Pôle Laurent Eynac : Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de délibérer pour approuver deux avenants modificatifs aux marchés du Pôle Laurent Eynac : un avenant négatif de 3803.50 €uros HT pour le lot Isolation par l'extérieur et un avenant négatif de 518.29 €uros HT pour le lot Carrelage Faïence. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les avenants présentés.

Devis supplémentaire pour démolitions cloisons des appartements du deuxième étage du Pôle Laurent Eynac : Monsieur le Maire indique que le montant initial des travaux concernant la démolition des cloisons du Pôle Laurent Eynac a été augmenté de 1150 €uros HT en raison de travaux supplémentaires non pris en compte dans le devis initial. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le paiement de 1150 €uros HT supplémentaires pour la démolition des cloisons du deuxième étage du Pôle Laurent Eynac.

Devis pour la mise aux normes de la chaufferie du Pôle Laurent Eynac : Monsieur le Maire indique que la mise aux normes de la chaufferie du Pôle Laurent Eynac n'avait pas été prise en compte dans le projet d'aménagement du Pôle pour des raisons financières d'une part, mais aussi car on avait alors considéré que l'installation fonctionnait normalement au moment de la fermeture de l'ancienne maison de retraite et pouvait donc être reprise en l'état. Cependant, l'entreprise chargée de la maintenance par le syndicat de copropriété demande une mise aux normes avant d'accepter d'en assurer l'entretien. Les travaux demandés consistent en une modification du tableau électrique qui n'est plus aux normes et comprennent le changement de vannes et d'une pompe pour permettre un fonctionnement optimal des deux chaudières. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise BATI CHAPTEUIL pour un montant de 13 206.76 €uros HT. Mr le Maire précise que ce montant sera réparti entre les trois maîtres d'ouvrages des travaux et que le montant restant à la charge de la commune sera de 9 293.60 €uros HT.

Location rez-de-chaussée du 32 rue Saint Pierre au VIVAL : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'agrandissement du magasin VIVAL dont il avait été question lors de séances précédentes. Il précise qu'une ouverture sera créée entre le local actuel du VIVAL et le local situé au rez-de-chaussée du 32 rue Saint Pierre (ancien Office de Tourisme) afin de permettre un agrandissement du magasin et le développement de son activité. Il y a donc lieu de fixer le montant du loyer pour ce local supplémentaire. Mr Louis ne souhaitant pas chauffer son local, il est décidé de proposer un loyer modéré sans chauffage. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité de fixer le montant du loyer du rez-de-chaussée du 32 rue Saint Pierre à 200 €uros TTC par mois, autorise Mr le Maire à signer avec le gérant du VIVAL un contrat de location et à lancer les travaux de création d'une ouverture entre les deux locaux aux frais de la commune.

Vente d'une partie du domaine public - Meyzoux : Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande d'achat d'une partie du domaine public à Meyzoux pour permettre une régularisation d'occupation du domaine public dans ce village. Il précise qu'il a déjà été question de ce sujet lors de séances précédentes et que l'affaire n'avait pas aboutie jusqu'alors. Une enquête publique sera nécessaire pour déclasser cette partie du domaine public d'une contenance de 389 m². L'acquéreur demande également un étalement de la dette pour le paiement du terrain. Après délibération, le Conseil approuve avec deux abstentions le lancement d'une enquête publique en vue de la vente d'une partie du domaine public à Meyzoux pour une contenance de 389 m².

Division en volume – 2^{ème} étage du Pôle Laurent Eynac : Mr le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre du projet de vente des quatre appartements du second étage du Pôle Laurent Eynac, une nouvelle division en volume a dû être réalisée afin de diviser le volume 9 en quatre appartements préalablement à leur vente.

Il présente la division en volume effectuée et rappelle que les charges de copropriété ont donc été revues en raison de ce nouveau découpage. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la division en volume présentée.

Questions diverses :

- **Subvention lecteurs ovins :** Monsieur le Maire indique qu'une subvention de 1092 €uros a été acquise pour la mise en place d'un système de lecture optique des puces électroniques des ovins sur le marché aux bestiaux.

- **Situation des matériaux de la Gazeille :** Monsieur le Maire indique au Conseil que la situation financière des matériaux vis-à-vis de la commune s'est nettement améliorée et que les loyers en retard ont en grande partie été remboursés.

- **Demande d'agrandissement du cabinet vétérinaire** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la demande d'agrandissement du cabinet vétérinaire qui a été présentée lors du dernier Conseil. Il précise qu'une rencontre a été organisée sur place afin d'étudier la faisabilité du projet et de s'assurer que cette cession éventuelle ne portait pas trop préjudice au fonctionnement du Service Technique communal. Une proposition de vente d'une partie du local avait finalement été faite par la commune. Après réflexion, les responsables du cabinet vétérinaire ont estimé que les dépenses engendrées par l'aménagement d'un espace qu'ils estimaient de toute façon insuffisant étaient trop élevées. En conséquence, ils informent le Conseil qu'ils abandonnent ce projet.

- **Péril imminent à Granegoules** : Mr le Maire présente au Conseil le rapport de l'expert missionné pour le péril imminent d'une bâtisse au lieu-dit de Granegoules. Il précise que la démolition de la maison a été demandée par l'expert. De fait, il informe le Conseil qu'une entreprise va être mandatée pour effectuer ces travaux afin de sécuriser le site.

- **Carrière CHAMBON** : Monsieur le Maire informe le Conseil que la DREAL a procédé à une visite sur site de la carrière Chambon après sa sécurisation. Elle a émis un avis favorable à la cessation de l'activité et à une reprise par la commune de la parcelle cadastrale en question, comme cela avait été évoqué lors d'une précédente séance.

- **Projet de démolition de maison** : Mr le Maire indique que le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine n'est pas opposé à la démolition de la maison située rue de la Conque qui menace ruine. Une étude préalable devrait cependant être conduite si le projet était réellement validé.

- **Projet d'aménagement de la deuxième tranche de la rue centrale** : Mr le Maire informe le Conseil que l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement de la rue centrale a été lancé cette semaine avec un retour des offres prévu pour le 27 novembre.

- **Bail gendarmerie** : Le bail des locaux de la gendarmerie nationale au 34 rue Saint Jean arrivant à terme en décembre, un projet de renouvellement est en cours de rédaction.

- **Algéco gymnase** : Mr le Maire informe de l'acquisition d'un Algéco qui a été installé derrière le gymnase afin de permettre aux associations sportives d'y entreposer du matériel.

- **Départ en retraite** : Mr le Maire informe le Conseil que la bibliothécaire en place actuellement a demandé son départ en retraite pour le mois d'avril 2016. S'agissant d'un poste partagé avec la Communauté de Communes, une réflexion va être menée afin de modifier le profil du poste, en tenant compte des modifications engendrées par la fusion des communautés des communes.

- **Travaux cimetière** : Mr le Maire indique que la dernière tranche de goudronnage du cimetière a été faite. Cette tranche de travaux marque l'accomplissement d'un projet s'étalant sur 6 années. Des travaux d'amélioration du cimetière sont bien évidemment toujours en cours pour les prochaines années, comme l'établissement d'un plan général et la mise en place d'une signalétique. Madame GERENTES en profite pour informer le Conseil que certaines concessions cinquantenaires arrivent à échéance et que les propriétaires doivent s'informer en mairie pour leur renouvellement. Elle précise que ce renouvellement doit se faire dans les deux années qui suivent leur échéance et que la commune serait en droit de reprendre les concessions non renouvelées à leur terme. Elle invite donc les propriétaires ou héritiers des concessions concernées à se rendre en mairie pour s'informer sur les modalités à suivre. Des courriers vont être envoyés aux familles dans les semaines à venir.

- **Pollution de l'eau** : Mr le Maire indique qu'une pollution a eu lieu il y a quelques jours sur le réseau de Châteauneuf. La procédure nécessaire à l'information de la population et à la restriction des usages de l'eau a été immédiatement mise en place et un traitement a été effectué immédiatement sur l'ensemble du réseau. Or, il semble possible que l'alerte ait été donnée à tort car les analyses de confirmation se sont révélées négatives. Mr le Maire indique également qu'une étude destinée à connaître la réglementation qui s'applique au périmètre de protection du captage de Châteauneuf a été réalisée. Il présente l'arrêté préfectoral de délimitation du périmètre des captages ainsi que les interdictions de certaines activités sur ces périmètres. Il précise que celles-ci vont être rappelées aux propriétaires ou occupants des terrains concernés afin d'éviter tout risque de contamination.

- **Travaux sur les réseaux eau potable et assainissement** : Mr le Maire indique au Conseil que la compétence eau et assainissement sera obligatoirement transférée aux communautés des communes à compter de 2020. Il demande donc au Conseil de réfléchir sur la stratégie à adopter afin d'anticiper cette modification très importante pour la Commune. Le Conseil estime que les travaux prévus à l'heure actuelle (traverse du bourg,

mise en place d'un système de régulation comptage, modification du système de traitement sur les réservoirs...) sont très importants et qu'il sera difficile d'aller au-delà des investissements prévus.

- **Permanences élections régionales :** Mr le Maire demande au Conseil de remplir le tableau des permanences en vue des prochaines échéances électorales des 6 et 13 décembre pour la tenue du bureau de vote.

Dates diverses :

- **Cérémonie du 11 novembre avec messe à 10 heures et dépôt de gerbes à 10 heures 45**
- **Inauguration du Pôle Laurent Eynac le 21 novembre à 11 heures**
- **Marché de Noël le 6 décembre au boulodrome**
- **Repas des aînés ruraux le 13 décembre à la salle des fêtes**
- **Elections régionales les 6 et 13 décembre**
- **Echéances à venir concernant la réforme des collectivités territoriales :**
- **Fusion des régions en janvier 2016**
- **Fusion des communautés de communes en janvier 2017**
- **Transfert des compétences eau et assainissement en 2020**
- **Fusion des communes en 2020**

Prochain Conseil le jeudi 26 novembre 2015 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 20 minutes.